

VENTES A L'ENCAIN.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande Vente

PROPRIETES FONCIERES

Dans une Bonne Localite,

PREMIER LA

"Laiterie Canterou"

Etabli de longue date

PROPRIETE RESIDENCE

Avoclet de terre contigue et lots de terre

Sur l'avenue Bienville et les rues Donnan,

Genois, Tellemeque et Cortez.

A proximite des char de la rue du Canal et pres

des splendides residences du

Colonel Albert Paul, La Place, Tanneret,

Walker et autres.

Dans un district grandissant rapidement.

TROIS SPLENDIDES

LOTS A BATIR

Sur l'avenue Galvez,

Entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland,

a proximite du centre des affaires.

—ET—

Onze Lots de Choix

DANS LE

TROISIEME DISTRICT.

Succession de Pierre N. Canterou.

No 50,695—Coté Orleane de District pour la

par Geo. G. Friedrich & Cie.,

Geog. G. Friedrich, Encaisseur—Bureau

322 rue Commerce—Mardi, 25 decembre 1896,

à midi à la Cour Civile de District pour la

succession de Pierre N. Canterou, il sera

vendu aux enchères publiques en vertu

du concordat de la Cour Civile de District pour

la succession d'Orleane, Division G, coté de la

avenue Bienville, les propriétés de son grand

valeur suivantes.

1° Les deux splendides lots de terre à batir,

ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent,

tous les droits, voies, privilèges, servitudes

et dépendances qui y appartiennent en

quelque sorte, situés dans le premier district de

la ville, dans l'île bornée par les rues Canal,

Genois, Tellemeque et Cortez, et par

l'avenue Bienville, d'une part, et par la rue

Donnan, d'autre part, mesurant ensemble

vingt-cinq (25) arpents, plus ou moins, et

contenant un grand terrain plat, convenable

pour l'établissement d'une grande

maison, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

VENTES A L'ENCAIN.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande Vente

PROPRIETES FONCIERES

Dans une Bonne Localite,

PREMIER LA

"Laiterie Canterou"

Etabli de longue date

PROPRIETE RESIDENCE

Avoclet de terre contigue et lots de terre

Sur l'avenue Bienville et les rues Donnan,

Genois, Tellemeque et Cortez.

A proximite des char de la rue du Canal et pres

des splendides residences du

Colonel Albert Paul, La Place, Tanneret,

Walker et autres.

Dans un district grandissant rapidement.

TROIS SPLENDIDES

LOTS A BATIR

Sur l'avenue Galvez,

Entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland,

a proximite du centre des affaires.

—ET—

Onze Lots de Choix

DANS LE

TROISIEME DISTRICT.

Succession de Pierre N. Canterou.

No 50,695—Coté Orleane de District pour la

par Geo. G. Friedrich & Cie.,

Geog. G. Friedrich, Encaisseur—Bureau

322 rue Commerce—Mardi, 25 decembre 1896,

à midi à la Cour Civile de District pour la

succession de Pierre N. Canterou, il sera

vendu aux enchères publiques en vertu

du concordat de la Cour Civile de District pour

la succession d'Orleane, Division G, coté de la

avenue Bienville, les propriétés de son grand

valeur suivantes.

1° Les deux splendides lots de terre à batir,

ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent,

tous les droits, voies, privilèges, servitudes

et dépendances qui y appartiennent en

quelque sorte, situés dans le premier district de

la ville, dans l'île bornée par les rues Canal,

Genois, Tellemeque et Cortez, et par

l'avenue Bienville, d'une part, et par la rue

Donnan, d'autre part, mesurant ensemble

vingt-cinq (25) arpents, plus ou moins, et

contenant un grand terrain plat, convenable

pour l'établissement d'une grande

maison, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

grande ferme, ou pour l'établissement d'une

grande plantation, ou pour l'établissement d'une

grande manufacture, ou pour l'établissement d'une

grande usine, ou pour l'établissement d'une

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Direction F. CHARRAS.

Opéra en 3 Actes et 3 Tableaux. Paroles

françaises de F. Halévy. Musique de

Lucien Delibes. Première Représentation

le 25 novembre—8 heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Co. Bot—Mardi Mercredi, Jeudi (Jour de

Repos). Vendredi, Samedi, Dimanche

11 heures—12 heures—2 heures—5 heures.

LA FAVORITE POPULAIRE.

Première moitié de la semaine. A 8 heures

et à 10 heures. Matinée OUBRIAT. La semaine

prochaine. Le Gay New York. 24 nov—5.

THEATRE ST-CHARLES.

Mardi Mercredi et Samedi à midi

Julien Marlowe. Théâtre de Robert Taber.

Avec leur troupe. Lundi soir et jeudi un

matinée. Mardi Mercredi et Samedi à

10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 12 heures. Dimanche

à 10 heures. Lundi à 12 heures. Mardi

à 10 heures. Mercredi à 12 heures. Jeudi

à 10 heures. Vendredi à 12 heures. Samedi

à 10 heures. Dimanche à 12 heures. Lundi

à 10 heures. Mardi à 12 heures. Mercredi

à 10 heures. Jeudi à 12 heures. Vendredi

à 10 heures. Samedi à 1